

Mardi 25 novembre 2008

Bel anniversaire pour la navigation rhénane



Sur le Rhin transitent 70% du trafic intérieur fluvial européen (Photo archives DNA)

Des délégations allemande, française, néerlandaise, suisse et belge fêteront un anniversaire demain à Strasbourg. Il s'agit des 140 ans de la convention de Mannheim, le texte qui encadre aujourd'hui encore la navigation sur le Rhin.

Au balcon de l'ancien palais du *Kaiser*, actuel palais du Rhin, à Strasbourg, flottent trois drapeaux: le français, l'europpéen et un curieux drapeau bleu à six étoiles d'or et une ancre de marine. Il marque la présence ici de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR).

Celle-ci est la plus vieille organisation interétatique des temps modernes. Ébauchée dès 1804, créée par le congrès de Vienne (1815), elle est à Strasbourg depuis 1920 – dans ce palais auquel elle a donné son nom et qu'elle partage avec la direction régionale des affaires culturelles. Sa principale tâche: organiser la navigation sur le fleuve le plus fréquenté d'Europe. 300 millions de tonnes transitent sur le

Rhin, environ 70% du trafic intérieur fluvial du continent.

Le grand texte qui confie aujourd'hui cette tâche à la CCNR est un traité international. La convention de Mannheim, signée en 1868, plusieurs fois révisée, organise sur ce fleuve la liberté de navigation, sa sécurité et l'uniformité de ses règles. «*C'est une évidence aujourd'hui*, constate Jean-Marie Woehrling, *mais il a fallu un siècle pour les réaliser*». Depuis dix ans secrétaire général de la CCNR, ce haut magistrat alsacien et son équipe (une vingtaine de personnes) accueillent cette semaine à Strasbourg la session plénière des pays membres de la Commission.

Une centaine de jours de réunion par an

S'y retrouvent les pays riverains (Suisse, Allemagne, France, Pays-Bas) et la Belgique très concernée (*). Elle fêtera ces 140 ans avec solennité avec les représentants des professions (chargeurs, bateliers, experts, etc). Mais elle travaillera aussi dans le fil d'un processus qui continue à organiser la vie sur le fleuve. «*Nous avons ici une centaine de jours de réunion par an*», calcule Jean-Marie Woehrling.

On y aborde tous les aspects d'une réglementation évolutive: «*par exemple, les patentes – les permis de conduire –, le transport de matière dangereuses, les feux de signalisation, les radars, le service électronique d'information qui permet au batelier, par tous temps, de savoir qui est sur le fleuve et où*».

La Commission qui fut à l'origine de bien des règles ensuite transposées sur d'autres fleuves a aujourd'hui pour partenaire l'Union européenne. «*C'est un tournant*, note M. Woehrling, *mais la CCNR est le lieu d'un savoir-faire, d'une expertise sans équivalent*». Ce très vieux laboratoire de coopération européenne devrait trouver sa place dans l'Europe des transports – et donc dans l'Europe des fleuves.

Jacques Fortier

(*) En 1868, les signataires étaient la Prusse, la France, les Pays-Bas, et les États allemands de Hesse, de Bade et de Bavière.